



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON**

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 janvier, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 15/01/2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie d'Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 41 Nombre de suffrages exprimés : 47 Votes Pour : 47 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Compétence Eau et Assainissement  <b>N° 2025-4</b>
--	--

**Présents (41)** : PICHON Evelyne, MOUNIQ Jean, BLASCO Sabine, CARRERE Philippe, CAUMONT Marc, DESMARAIS Nadine, DUNAN Anne, ESTRADÉ Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, MALERE Hélène, GIRON Julienne, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, GAY Eric, LACAZE Noël, PELIEU Michel, BERTRANUC Evelyne, CLIMENT Emmanuel, ACCHINI Nicole, SOULE-ARTOZOUL Rosa, AIZIER Philippe, SALAT Jacques, FOURTINE Didier, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

**Absents (15)** : PUCÉL Matthieu, GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, VIDAILLET Jocelyne, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, ESCOULA Bernard, GALAUP Dominique, BALAGNA Patrice, HELARY Yann, JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie (excusée), OZUN Benjamin, BOURREC Christophe (excusé), CASCARRE Victor.

**Procurations (6)** :  
SOLANA Michel à RICARD Louis  
PETIT Caroline à DUBERNARD Alain  
ROBIN Isabelle à RODRIGUEZ Marie-José  
MIR André à AIZIER Philippe  
FOURTINE Didier à ISOART Jean-Michel  
DELOM Christian à BEYRIE Maryse

Monsieur Frédéric FINES a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président rappelle le contexte du transfert obligatoire de cette compétence, et notamment la délibération du conseil communautaire n°2018-112 du 13 novembre 2018, par laquelle le conseil avait voté à la majorité l'opposition au transfert des compétences eau et assainissement à la date initialement prévu par la loi le 1<sup>er</sup> janvier 2020, et de le reporter au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Si le contexte législatif n'évolue pas en 2025, le 1<sup>er</sup> janvier 2026 s'imposera comme date du transfert.

Dans ce contexte, le bureau et la commission Eau Energie proposent de récupérer en interne les données concernant la compétence : comptes administratifs, emprunts en cours, inventaires, tarifs, schémas directeurs, moyens humains y compris élus, outil de gestion, de relève, de facturation, véhicules, engins...

Monsieur le Président invite les conseillers communautaires à délibérer.

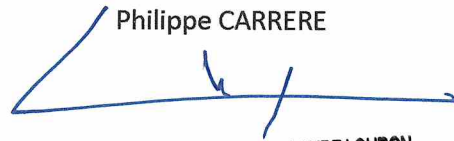
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- Valide la proposition de Monsieur le Président de récupérer en interne les données concernant la compétence ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président

Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON  
Château Ségure  
2, avenue Calamun  
65240 ARREAU